

COMMUNE DE SARROGNA

SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau
Exercice 2016
Présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des
Collectivités Territoriales**



⇒ *Vous pouvez trouver de l'aide à la rédaction du rapport sur le site*

<http://www.eaudanslaville.fr/>

Les éléments grisés de ce modèle de RPQS
correspondent aux informations demandées
dans le décret et l'arrêté du 2 mai 2007

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service	5
1.1) Organisation administrative du service	5
1.2) Conditions d'exploitation du service	5
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service.....	5
1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0).....	5
1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés	5
Points de prélèvement	5
1.6) Volumes produits	6
1.6.1) Points de production	6
1.6.2) Importations.....	
1.7) Bilan des ressources.....	6
1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau	
1.9) Nombre d'abonnements.....	6
1.9.1) Répartition des abonnés par commune	
1.10) Volumes vendus	6
1.10.1) Linéaire du réseau de desserte	7
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable	7
2.1) Fixation des tarifs en vigueur	7
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas).....	7
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.....	8
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable	8
2.2.3) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.0).....	8
2.3) Recettes d'exploitation	9
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	9
2.3.2) Recettes de l'exploitant	
3) Indicateurs de performance d'eau potable	9
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la DDASS)	9
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2)	9
3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	Erreur ! Signet non défini.
3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	Erreur ! Signet non défini.
3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	Erreur ! Signet non défini.
3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS)	Erreur ! Signet non défini.
3.8) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)	
3.9) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)	
3.10) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)	

3.12) Taux de réclamations (CCSPL P155.1).....

4) Financement des investissements 11

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux 11

4.2) Branchements en plomb..... 11

4.3) Etat de la dette 11

4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service 11

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service..... 11

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 11

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 12

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles 12

5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT 12

**Indicateurs applicables en eau potable
à fournir dans le cadre du SISPEA**

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D102.0 : prix TTC du service au m3 pour 120 m3

D151.0 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3 : rendement du réseau de distribution

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

P152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

P153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'eau est composé de la commune de Sarroгна

Les missions du service sont (si besoin, détailler les communes) :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est géré en régie directe Prestations assurées dans le cadre du service

Gestion du service : La commune dispose d'un règlement du service. Elle gère le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations et assure la relève des compteurs.

Gestion des abonnés : La collectivité accueille les usagers, effectue la facturation et traite les doléances des abonnés au service.

Mise en service : la mise en service des nouveaux branchements est soumise à une entreprise locale sous surveillance de la mairie. La réouverture ou la fermeture des branchements existants sont assurées par le fontainier.

Entretien et renouvellement : la collectivité assure l'entretien de l'ensemble des ouvrages, de la voirie liée aux ouvrages, des branchements, des canalisations des équipements électromécaniques et des ouvrages de traitement. L'entretien des compteurs relève de la responsabilité des abonnés au service.

Prestations particulières : la commune entretient les points de distribution publics.

1.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 232 résidents principaux et environ 53 résidents secondaires.

1.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2015 [m ³]	Prélèvement 2016 [m ³]	Variation en %
Source de Bizerand	4.5	2287	2324	+ 1.62 %
Source de Barésia	2.88	44 733	38 744	-13 %

1.5) Volumes produits

1.5.1) Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Production 2015 [m ³]	Production 2016 [m ³]	Variation en %
Source de Bizerand	4.5	2287	3 446	+ 50 %
Source de Barésia	2.88	44 733	25 976	- 42 %

1.6) Bilan des ressources :

	Eau brute (prélevée)			Eau traitée (produite)		
	2015	2016	Variation en %	2015	2016	Variation en %
Ressources propres	47 020	41 068	- 12.66%	47 020	29 422	-37 %
Importations						
TOTAL	47 020	41 068	- 12.66 %	47 020	29 422	-37 %

1.7) Nombre d'abonnements

Abonnements	2015	2016	Variation en %
Nombre d'abonnements domestiques	191	188	-1.57 %
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	12	12	0 %
Nombre total d'abonnement	191	188	- 1.57%

1.8) Volumes vendus

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Volumes vendus	2015	2016	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés	15 331	16 466	+ 7 %
- dont abonnés domestiques	9644	11 062	-1.78%
- dont abonnés non domestiques	5687	5404	-5 %
Volumes exportés	0	0	0

Total des volumes vendus	15 331	16466	+7 %
--------------------------	--------	-------	------

La période retenue pour le calcul des volumes est :

l'année civile

la période de relève de août 2015 à août 2016

1.8.1) Linéaire du réseau de desserte

	2015	2016	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	12,749	12.749	0

~~~~~

## 2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant les tarifs du service. La délibération du conseil municipal qui a fixé les tarifs en vigueur a été prise le 11 décembre 2015 pour application en 2016.

Le prix du service comprend :

| Prestation                                             | Montant facturé (HT)                                                                                             |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie fixe ou abonnement                              | 60.00 €                                                                                                          |
| Partie proportionnelle à la consommation d'eau potable | De 0 à 200 m3 : 1.05 €<br>De 201 à 500 m3 : 0.78 €<br>De 501 à 1 000 m3 : 0.70 €<br>Au-delà de 1 000 m3 : 0.57 € |
| Taxe d'assainissement                                  | Prime fixe : 40.00 €<br>Redevance au m3 : 0.75 €                                                                 |

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?  Oui  Non

### 2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

Une partie fixe ou abonnement (facultative)

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :  semestriellement

annuellement

Les volumes sont relevés :  semestriellement

annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé.

### 2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2008 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

|                                                         | 1 <sup>er</sup> jan 2015 | 1 <sup>er</sup> jan 2016 |
|---------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Redevance pour pollution domestique (€/m <sup>3</sup> ) | 0.290 €                  | 0.290 €                  |
| Redevance pour modernisation des réseaux de collecte    | 0.155 €                  | 0.160 €                  |

### 2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

|                         | Désignation                                          | 1 <sup>er</sup> jan 2015 | 1 <sup>er</sup> jan 2016 | Variation en % |
|-------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------|
| Part de la collectivité | Part fixe [€ HT/an]<br>(abonnement ordinaire*)       | 45.00 €                  | 60.00 €                  | +33 %          |
|                         | Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]          |                          |                          |                |
|                         | ➤ De 0 à 200 m <sup>3</sup>                          | 1.05 €                   | 1.05 €                   | 0 %            |
|                         | ➤ De 201 à 500 m <sup>3</sup>                        | 0.78 €                   | 0.78 €                   | 0 %            |
|                         | ➤ De 501 à 1 000 m <sup>3</sup>                      | 0.70 €                   | 0.70 €                   | 0 %            |
|                         | ➤ Au-delà de 1 000 m <sup>3</sup>                    | 0.57 €                   | 0.57 €                   | 0 %            |
|                         | Redevance pour pollution domestique                  | 0.290 €                  | 0.290 €                  | 0 %            |
|                         | Redevance pour modernisation des réseaux de collecte | 0.155 €                  | 0.160 €                  | 0 %            |

**Joindre une présentation de facture de 120 m<sup>3</sup> pour chaque année (2015 et 2016).**

### 2.2.3) Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup> (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

|                                                 | 1 <sup>er</sup> jan 2015<br>en €/m <sup>3</sup> | 1 <sup>er</sup> jan 2016<br>en €/m <sup>3</sup> | Variation<br>en % |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------|
| Part fixe                                       | 45.00 €                                         | 60.00 €                                         | +33%              |
| Part Proportionnelle (0 à 200 m <sup>3</sup> )  | 126.00 €                                        | 126.00 €                                        | 0 %               |
| Redevance assainissement prime fixe             | 40.00 €                                         | 40.00 €                                         | 0 %               |
| Redevance assainissement au m <sup>3</sup>      | 90.00 €                                         | 90.00 €                                         | 0 %               |
| Redevance pollution domestique                  | 33.60 €                                         | 33.60 €                                         | 0 %               |
| Redevance pour modernisation réseau de collecte | 18.00 €                                         | 19.20 €                                         | 0 %               |
| <b>Total [€ TTC]</b>                            | <b>352.60 €</b>                                 | <b>368.80 €</b>                                 | <b>+ 4.59 %</b>   |

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3.07 €/m<sup>3</sup> TTC



Si variations importantes entre 2015 et 2016, éléments explicatifs :

**Tarif de la part fixe augmenté ainsi que les redevances versées à l'Agence de l'Eau**

### 2.3) Recettes d'exploitation

#### 2.3.1) Recettes de la collectivité

|                                                                      | 2015               | 2016               | Variation     |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés |                    |                    |               |
| dont vente d'eau domestique                                          | 14 791.12 €        | 11 010.46 €        | -25.56 %      |
| dont ventes d'eau non domestiques                                    | 5 213.29 €         | 4 542.17 €         | -12.87 %      |
| dont régularisation des ventes d'eau (+/-)                           | 0.00 €             | 0.00 €             |               |
| Autres recettes                                                      |                    |                    |               |
| Recettes de volumes exportés                                         | 0.00 €             | 0.00 €             |               |
| Régularisation des volumes exportés (+/-)                            | 0.00 €             | 0.00 €             |               |
| Contributions d'autres services                                      | 0.00 €             | 0.00 €             |               |
| Contributions exceptionnelles du budget général                      | 0.00 €             | 0.00 €             |               |
| <b>TOTAL</b>                                                         | <b>20 004.41 €</b> | <b>15 552.63 €</b> | <b>- 22 %</b> |

### 3) Indicateurs de performance d'eau potable

*Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.*

#### 3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la DDASS)

|                                      | Nombre de prélèvements réalisés | Nombre de prélèvements non conformes | Pourcentage de conformité | Paramètres non conformes |
|--------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Conformité bactériologique (P101.1)  | 6                               | 0                                    | 100 %                     |                          |
| Conformité physico-chimique (P102.1) | 3                               | 0                                    | 100 %                     |                          |

#### 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2)

*Les grands ouvrages - stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007. Les points sont attribués en « tout ou rien ». Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A.*

|                                                                         |                                                                                                                                                               | Action effective en totalité (oui/non) | Nombre de points possibles | Nombre de points obtenus |     |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------|--------------------------|-----|
| A - Plan du réseau de collecte                                          | Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ( <i>quels que soient les autres éléments détenus</i> ) ; | Oui                                    | 10                         | 10                       | SIG |
|                                                                         | Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;                                                               | Oui                                    | 10                         | 10                       |     |
|                                                                         | Mise à jour du plan au moins annuelle ;                                                                                                                       | Oui                                    | 10                         | 10                       |     |
| B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de distribution | Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;                                                                                | Oui                                    | 10                         | 10                       | SIG |
|                                                                         | Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;                                                                                                 | Oui                                    | 10                         | 7                        |     |
|                                                                         | Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;                      | Oui                                    | 10                         | 10                       |     |
|                                                                         | Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;                                                                                                 | Oui                                    | 10                         | 10                       |     |
| C- Informations sur les interventions sur le réseau                     | Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;                                                           | Oui                                    | 10                         | 10                       |     |
|                                                                         | Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements ;                                                                               | Non                                    | 10                         | 10                       |     |
|                                                                         | Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations ;                                                                              | Non                                    | 10                         | 10                       |     |
|                                                                         | Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations.                                                                           | Non                                    | 10                         | 10                       |     |
| <b>TOTAL</b>                                                            |                                                                                                                                                               |                                        | <b>110</b>                 | <b>107</b>               |     |

#### 4) Financement des investissements

**4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux**

| Objet des travaux | Montant de travaux | Subventions accordées<br><i>(il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération)</i> | Contributions des collectivités adhérentes |
|-------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
|                   | 0.00 €             |                                                                                                | Sans objet                                 |

#### 4.2) Branchements en plomb

*Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans ce paragraphe.*

|                                                                                                                                                 | 2015 | 2016 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année                                                                                    | 0    | 0    |
| Nombre de branchements publics en plomb restants                                                                                                | 0    | 0    |
| Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport | 0    | 0    |

#### 4.3) Etat de la dette

| L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs : | 2015         | 2016        |
|----------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| Encours de la dette au 31 décembre                                   | 101 877.33 € | 87 058.59 € |
| Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice        | 18 258.84 €  | 18 258.84 € |
| dont en intérêts                                                     | 3 957.53 €   | 3 440.10 €  |
| dont en capital                                                      | 14 301.31 €  | 14 818.74 € |

#### 4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

|                            | 2015        | 2016        |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Montant des amortissements | 42 013.19 € | 30 090.81 € |

#### 4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

| Objet des travaux                                 | Montant prévisionnel |
|---------------------------------------------------|----------------------|
| Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable | 540 000.00 €         |

#### 4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

| Objet des travaux |
|-------------------|
|                   |

~~~~~

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2015	2016
Nombre d'abandons de créance	1	2
Montant des abandons de créance	168.66 €	778.34 €
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0 €
Nombre de demandes reçues	0	0

5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Néant	